



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 28 février 2018 à 18 h 30

Réf. AM.IG – 099.2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le mercredi vingt-huit Février à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de M. Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) – Mme KEHRIG-COTTENÇON, M. TRANCHE, Mme BUTORI, M. IRAZUSTA, M. ELIZALDE, Mme CAZALIS, Mme POLA-LAKE, M. ARRUABARRENA (Adjoints) – Mme LEGARDINIER, Mme CAMACHO-SATHICQ, M. DAUBAS, Mme ANSAULT-LECUONA, M. DURANDEAU (à partir de la délibération n° 023.2018), M. GIANANTI, Mme HARAMBOURE, M. DIAS, Mme MOUNIOS-ADURRIAGA, M. BOURROUILH-PAREGE, Mme CAUBET-LECUONA, Mme VARELA, M. CAMBLONG, Mme CEZA, M. TENA, Mme IRASSART ESTOMBA, M. BERRA, Mme DUHART-ETCHENASIA, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT
ÉTAIENT EXCUSÉS : M. FRUCHART qui donne procuration à M. le Maire, M. POUYFAUCON qui donne procuration à M. DESTRUHAUT
ÉTAIT ABSENTE : Mme VESGA-SORONDO
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle CAZALIS

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

I – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 janvier 2018

M. le Maire fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2018 par Mme CAZALIS, désignée en qualité de secrétaire de séance. Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité -

II – DÉLIBÉRATIONS

SUR RAPPORT DE M. Kotte ECENARRO, Maire

019.2018 – DÉCISION DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

006.2018	Club House du Stade Ondarraitz – Contrat pour l’entretien et le nettoyage des hottes – Marché de services (procédure adaptée) passé avec la Société CLEAN ADOUR	562,00 € HT
007.2018	Groupe scolaire Jean JAURÈS – Projet de rénovation de la façade sur le boulevard – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société PPM PEINTURES	16 306,00 € HT
008.2018	Budget Principal – Souscription d’un contrat de prêt Banque Postale	260 000,00 €
009.2018	Bâtiment des transitaires - Création d’une gaine technique et mise en place d’un élévateur PMR – Lot 1 : Maçonnerie – plâtrerie – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la SN ARIBIT BAUDRY	9 327,00 € HT
010.2018	Bâtiment des transitaires - Création d’une gaine technique et mise en place d’un élévateur PMR – Lot 2 : Élévateur PMR – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société ASCIER	19 500,00 € HT
011.2018	Autoport – Bâtiment des Transitaires – Résiliation de l’autorisation d’occupation de bureau par l’Atelier AB CRE-ARTE	/
012.2018	Autoport – Bâtiment du Centre d’Accueil de l’Autoport – Conventions d’occupations	/
013.2018	Autoport – Bâtiment des Transitaires – Conventions d’occupations	/
014.2018	Centre d’accueil des Joncaux – Mise en conformité sanitaires rez-de-chaussée, étages 1 & 2 – Mission de contrôle technique de construction – Marché passé avec la Société APAVE	1 100,00 € HT

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT

(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Club House Stade Ondarraitz - Contrat d’entretien et de nettoyage des hottes	Lot unique	CLEAN ADOUR	562,00	24/01/2018
Groupe scolaire Jean Jaurès - Projet de rénovation de la façade sur le Boulevard	Lot unique	PPM PEINTURES	16 306,00	24/01/2018
Bâtiment des Transitaires - Création d’une gaine technique et mise en place d’un élévateur PMR	Lot 1 : Maçonnerie, plâtrerie	ARIBIT-BAUDRY	9 327,00	01/02/2018
	Lot 2 : Élévateur PMR	ASCIER	19 500,00	01/02/2018
Centre d’accueil des Joncaux - Mise en conformité sanitaires rez-de-chaussée, étages 1 et 2 – Mission de contrôle technique	Lot unique	APAVE	1 100,00	05/02/2018

Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements : lot n° 4 revêtement sols souples avenant n° 1	Lot unique	LE CORVEC	147,57	07/02/2018
Extension complexe Omnisports Irandatz - Création d'une salle de réception et d'un porche couvert	Lot 1 : Terrassement plateformes/réseau et raccord de voirie	CBTP	7 587,00	13/02/2018
	Lot 2 : Fondations BA/dallages/modificati on des existants	ARIBIT- BAUDRY	22 723,10	13/02/2018
	Lot 3 : Charpente LC/support de couverture/ossature MOB/EP	BERTIERE Philippe	37 585,03	13/02/2018
	Lot 4 : Étanchéité, isolation, relevés	SAT ÉTANCHÉITÉ	12 340,40	13/02/2018
	Lot 5 : Menuiseries extérieures alu et bois/ panneaux impostes	FERALU CÔTE BASQUE	31 490,43	13/02/2018
	Lot 6 : Plâtrerie/isolation	AQUITAINE ISOL	10 233,00	13/02/2018
	Lot 7 : Peinture revêtement sols souples (linoléum)	EGUIMENDYA	8 160,65	13/02/2018
	Lot 8 : Électricité/ climatisation	SPIE SUD- OUEST	15 000,00	13/02/2018
Gendarmerie Nationale Réhabilitation des logements Avenant n° 1	Lot n° 2 : Électricité	SASU HIRABOURE ÉLECTRICITÉ	1 534,70	19/02/2018

Le conseil municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

SUR RAPPORT DE Mme Isabelle POLA LAKE

020.2018 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CPIE

Dans le cadre du vingtième anniversaire de la résidence d'artistes de NEKATOENEA, le C.P.I.E. Littoral Basque et le Conservatoire du Littoral vont organiser diverses manifestations, permettre la réalisation et la diffusion d'un livre d'artistes retraçant les actions menées depuis 20 ans. Le budget de ces animations est arrêté à 36 000 € sur lesquels la Ville est sollicitée à hauteur de 3 600 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

021.2018 – PROGRAMME ERASMUS+ - ÉCHANGE DE JEUNES

Dans le cadre des festivités des 20 ans de ses premiers jumelages, la ville d'Hendaye met l'accent sur la génération des 20 ans. Elle souhaite organiser un échange international réunissant 4 groupes de 7 jeunes de 18 à 25 ans issus de chacune des villes jumelées (Hendaye, Peebles, Viana do Castelo et Arguedas) du 21 au 28 juillet prochains.

Une subvention de 15 250 € sera sollicitée du dispositif ERASMUS+ pour couvrir les frais du séjour et cette aide conditionnera la réalisation du séjour.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

022.2018 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – TENNIS DE TABLE HENDAYAIS

Le Tennis de Table Hendayais sollicite de la commune une aide exceptionnelle d'un montant de 400 € pour faire face à ses difficultés financières, notamment dues à l'augmentation de 12 % de la part de cotisation prélevée par la ligue d'Aquitaine.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

023.2018 – RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – DÉBAT ET AVIS SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

Le Conseil Municipal a prescrit la révision générale du PLU par délibération du 18 novembre 2014.

A la suite de la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) le 1^{er} janvier 2017, et comme le prévoient les articles L.153-9 et L.163-3 al 2 du Code de l'Urbanisme, celle-ci se substitue de plein droit aux Communes dans tous les actes et délibérations afférentes aux procédures engagées avant la date de sa création par fusion.

Par délibération du 19 juillet 2017, le Conseil Municipal a donné son accord pour que la CAPB poursuive la procédure de révision du PLU engagée en 2014.

La charte de gouvernance communautaire prévoit que les Conseils Municipaux se prononcent par délibération à chaque étape de la procédure avant que la CAPB délibère.

En conséquence, en application de cette charte, de l'article L.151-2 du Code de l'Urbanisme qui prévoit que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), de l'article L.151-5 du même Code qui définit le contenu du PADD et de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme qui prévoit que les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU, il est proposé au Conseil Municipal de débattre du PADD.

Avant d'ouvrir le débat, elle souhaite rappeler que les orientations générales du PADD ne donnent pas lieu à vote à l'issue du débat. Chaque intervention doit être suffisamment claire pour être notée au PV qui, lui-même, fera l'objet d'une transmission à la Communauté d'Agglomération, avec la délibération.

Par décision en date du 17 avril 2015, ma mission d'accompagnement a été confiée au bureau d'études CITADIA. Un comité de pilotage a donc été composé ainsi :

- M. ECENARRO, Maire
- Mme KEHRIG COTTENÇON, adjointe à l'Urbanisme
- M. Paco DURANDEAU
- M. Peio BALANZATEGUI
- M. Jean-Michel BERRA
- M. Jean DIAS
- Mme Claire LEGARDINIER
- M. Iker ELIZALDE
- Mme Isabelle POLA-LAKE

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 23 novembre 2015, le 4 avril 2016 et le 29 janvier 2018. Lors des séances de travail en reprenant les conclusions du diagnostic territorial, le comité de pilotage a retenu les orientations qui vous sont exposées dans le document qui va être projeté.

Pour rappel, le texte qui a été envoyé aux élus était sous format Word ; nous l'avons juste retravaillé pour le projeter en format PowerPoint. Il n'y a aucun changement, ni dans le texte, ni dans les explications.

Mme KEHRIG COTTENÇON présente un diaporama du Projet d'Aménagement et de Développement Durables reçu par les élus.

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune ;
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les caractéristiques identitaires d'Hendaye (et plus largement du Pays Basque) représentent sans conteste l'atout majeur d'un territoire singulier et hautement qualitatif ; atout qui impose de réfléchir au développement futur de la commune autant en termes de limite quantitative et spatiale que de maîtrise qualitative des formes du développement urbain souhaité pour les années à venir.

Un projet axé sur 3 grands principes fondamentaux :

- 1/ Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité,
- 2/ Redynamiser le centre-ville et renforcer son attractivité en cohérence avec le poids démographique et touristique de la commune, en y intégrant la densification et la requalification du quartier de la gare,
- 3/ Limiter, voire réduire les déplacements automobiles, facteur majeur d'une qualité de vie retrouvée.

Principe 1

Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité

Dès lors, compte-tenu des particularismes autant que des fragilités du territoire, soumis à une forte pression touristique et immobilière notamment, l'ambition de la commune est de parvenir à atteindre un équilibre entre :

- la maîtrise du développement résidentiel ;
- la protection du patrimoine naturel et la préservation des paysages littoraux ;
- la préservation de la nature ordinaire et du maintien de l'identité architecturale basque ;
- la maîtrise de la qualité de l'eau et la prévention des risques naturels qui lui sont liés.

Axe 1 : Maîtriser le développement résidentiel en tenant compte d'une répartition équilibrée des fonctions urbaines et limitant les difficultés d'un trafic routier saturé

Dans cette optique, le retour à une croissance plus modérée que celle des dernières années est souhaitable. L'objectif de la municipalité est celui d'un développement maîtrisé et limité, n'excédant pas un taux de croissance moyen annuel de plus de 1,5 % à l'horizon 2025.

Les objectifs retenus :

- Rechercher en priorité l'optimisation des secteurs construits et achever l'urbanisation au sein de ses contours existants : privilégier la construction de nouveaux logements au sein des quartiers du centre-ville, de la gare, de Candite, Moleres et Sopite
- Permettre à chacun de se loger ; répondre aux besoins de mixité sociale et générationnelle en soutenant le développement d'une offre de logements en résidence principale (en accession et en location), permettant d'améliorer les parcours résidentiels au sein de la commune.
- Renforcer les fonctions urbaines et multifonctionnelles à Sopite.
- Renforcer les polarités économiques (ZI des Joncaux, ZA Dorrondeguy, pôle touristique et nautique, pôle sanitaire, social et médico-social, pôle transport multimodal autour de la gare).
- Mobiliser les friches industrielles.

Axe 2 : Conserver les grandes entités naturelles et agricoles garantes d'un cadre de vie de qualité et du maintien des continuités écologiques périphériques

Les objectifs retenus :

- Exclure le développement sur les espaces naturels de la commune
- Optimiser le foncier en priorisant la densification des espaces bâtis
- Protéger durablement les éléments naturels les plus emblématiques : le domaine d'Abbadia, la baie de Txingudi, les trois collines
- Maintenir les coupures d'urbanisation, notamment celle entre les zones habitées d'Hendaye et la commune d'Urrugne, qui permet la circulation des espèces entre l'intérieur des terres et le littoral

Axe 3 : Permettre un développement qualitatif, garant de la préservation des éléments de nature dite ordinaire et du maintien de l'identité architecturale basque

Les objectifs retenus :

- Protéger les espaces boisés les plus significatifs de la commune.
- Identifier et préserver les éléments de nature en ville garants de la qualité de vie des hendayais : les trois collines, les points hauts, les espaces verts...
- Assurer la mise en place de continuités écologiques lors des opérations d'aménagement, en intégrant l'élément végétal dans leur conception.
- Profiter de la mise en place de cheminements doux pour intégrer des continuités vertes.
- Conserver les différents patrimoines architecturaux (traditionnel, balnéaire...) tout en assurant le maintien de l'identité basque.
- Limiter les hauteurs de bâti en front de baie afin de préserver la silhouette du centre-ville.
- Améliorer la qualité paysagère et bâtie de la ZI des Joncaux pour conforter son attractivité économique, valoriser les entreprises présentes et attirer celles de demain.

Axe 4 : Assurer un développement prenant en compte la ressource en eau et prendre en compte les risques liés à la présence de l'eau

Les objectifs retenus :

Accompagner l'agglomération dans ses actions, à travers notamment :

- Une amélioration de la gestion des eaux pluviales dans les secteurs de projets futurs, notamment en proposant des méthodes de gestion alternatives (gestion à la parcelle et replantation).
- une préservation des berges de la Bidassoa et du Mentaberry, afin de limiter les pollutions diffuses et de maintenir la qualité de la ressource.
- une prise en compte du phénomène d'érosion du littoral et du risque de submersion marine.
- Une intégration des risques combinés du ruissellement urbain avec le régime du fleuve Bidassoa auxquels s'ajoutent les conditions maritimes pouvant impacter le mode de développement de la ZI des Joncaux.

Principe 2

Redynamiser le centre-ville et renforcer son attractivité en cohérence avec le poids démographique et touristique de la commune, en y intégrant la densification et la requalification du quartier de la gare

Actuellement sous-dimensionné, le centre-ville d'Hendaye est avant tout un centre de vie qu'il convient de valoriser dans toutes ses dimensions pour lequel la collectivité a l'ambition de :

- le rendre plus attractif, en mettant en place les conditions favorables au développement des commerces et services de proximité ;
- le rendre plus qualitatif, en travaillant notamment sur la lisibilité de la centralité urbaine et la qualité des espaces publics ;
- lui donner plus d'épaisseur, en intégrant à la centralité urbaine la densification et la requalification du quartier de la gare.

Axe 1 : Renforcer (voire déployer) le dynamisme local du centre-ville

Axe 2 : Recomposer le centre-ville pour un renforcement de la lisibilité et la qualité de ses espaces publics

Les objectifs retenus :

- Favoriser une véritable démarche de renouvellement urbain (voirie/déplacements/ aménagements de l'espace public) intégrant notamment :
 - la rénovation de la Place de la République,
 - la réhabilitation des Halles.
- Améliorer la lisibilité de l'entrée de ville nord (fronton, ancien marché couvert, ...).
- Développer des nouveaux équipements, en entrée de ville et aux abords de la baie.
- Promouvoir l'attraction commerciale, favoriser le développement des commerces existants mais aussi l'implantation de nouvelles enseignes afin de retrouver une diversité commerciale plus importante, en s'appuyant notamment sur le passage couvert.
- Favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti en centre-ville.
- Protéger le patrimoine bâti caractéristique de la commune.

Axe 3 : Donner plus d'épaisseur au centre-ville, en intégrant à la centralité urbaine la densification et la requalification du quartier de la gare

Les objectifs retenus :

- Permettre la densification de l'ensemble du quartier de la gare, tout en préservant le patrimoine bâti et certains jardins paysagers caractéristiques du secteur gare.
- Requalifier l'avenue de la gare.
- Lutter contre les locaux vacants.
- Engager une redynamisation commerciale et favoriser le développement économique.

- Améliorer le cadre de vie en mettant en valeur la position avantageuse du quartier par rapport au pôle d'échanges multimodaux, au centre-ville et proximité de l'eau.
- Favoriser la mixité sociale et l'accès social à la propriété.

Axe 4 : Profiter des démarches de requalification et de densification pour mettre en place des projets de qualité, peu consommateurs d'espace et à haute performance énergétique

Les objectifs retenus :

- Limiter la consommation de l'espace en assurant la promotion de formes urbaines plus compactes, au travers des outils réglementaires et opérationnels adaptés, dans le respect des caractéristiques identitaires et architecturales de la commune.
- Inciter à la prise en compte des problématiques environnementales et paysagères dans les nouvelles opérations urbaines.
- Définir dans les opérations d'aménagement d'ensemble des dispositions favorisant une plus grande performance énergétique.
- Encourager le recours aux énergies renouvelables sur les projets futurs.

Principe 3

Limitier, voire réduire les déplacements automobiles, facteur majeur d'une qualité de vie retrouvée

Malgré les efforts engagés à l'échelle de la commune, puis à l'échelle du Pays Basque, ces dernières années en faveur des modes alternatifs à la voiture, la part des déplacements automobiles sur le territoire ne cesse de progresser, créant encombrements, nuisances, environnements sonores bruyants, insécurité et pollutions. Devenues ces dernières années un enjeu majeur de santé publique, la diminution de la circulation automobile et la modération de l'usage de la voiture sont aujourd'hui une nécessité afin de réduire la pollution, limiter les accidents, lutter contre le bruit, préserver l'environnement, et surtout pour la commune d'Hendaye préserver un cadre de vie de qualité.

Il convient dorénavant de trouver les moyens de corriger cette situation préoccupante par une réorganisation des réseaux de déplacements, s'appuyant notamment sur :

- le développement d'une nouvelle offre de transports intermodale, notamment fondée sur le déploiement de l'utilisation de la voie ferrée et maritime ;
- le partage de la voirie, qu'il s'agisse de partage physique dans les voies existantes ou de développement de nouvelles liaisons privilégiant les modes dits doux (marche, vélo).

Axe 1 : Accompagner le développement d'une nouvelle offre intermodale limitant l'usage de la voiture particulière

Les objectifs retenus :

- Accompagner la mise en place d'un pôle d'échange multimodal autour de la gare.
- Participer au développement d'un nouvel axe structurant sur la voie ferrée, support d'urbanité et de liaisons interquartiers, intercommunales à l'échelle du Pays Basque, et transfrontalières.
- Tirer parti du potentiel de développement du transport maritime.
- Soutenir la mise en place d'une tarification unique favorisant le multimodal (ferroviaire, maritime, bus, vélo, etc.).
- Aider à l'amélioration des liaisons avec l'Espagne (lisibilité aux abords de la gare).
- Développer l'offre de transports en commun en cohérence avec les polarités communales (lieux de vie, de travail, d'apprentissage et de loisirs).
- Accompagner le développement d'un réseau de co-voiturage.
- Densifier le maillage du réseau cyclable pour assurer une desserte interne des quartiers, pour relier les quartiers entre eux et pour faciliter l'accès aux transports en commun et aux équipements publics.
- Accompagner le développement des alternatives durables aux déplacements professionnels.

Axe 2 : Hiérarchiser et partager la voirie à travers le développement des modes doux

Les objectifs retenus :

- Renforcer l'unité territoriale en permettant de meilleures liaisons entre les quartiers et le franchissement d'éléments de coupure physique (voirie routière, chemin de fer, etc.).
- Protéger le centre-ville du transit (aménagement physique de la zone 30, changement progressif du paysage, amélioration de la desserte en transport en commun, continuités des cheminements piétons entre les sites touristiques, traitement du sol, etc.).
- Privilégier une ville des courtes distances en organisant le développement urbain autour de centralités accueillant des services, des commerces et des moyens de transports.
- Assurer un meilleur partage de la voirie et des espaces publics par l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes et automobilistes) et encourager les modes de déplacements doux.
- Poursuivre l'amélioration des conditions d'accessibilité et de mobilité sur la commune (notamment réfections de voirie).
- Renforcer les cheminements sécurisés pour les piétons et cyclistes depuis les zones d'habitats vers les commerces, pôle d'équipements publics et lieux de travail.

Axe 3 : Assurer le développement des communications numériques

Concernant la commune d'Hendaye, les orientations du PADD expriment deux priorités d'actions :

- **concernant les infrastructures de réseau** : la commune, en lien avec les opérateurs privés et le Conseil Départemental, fait en sorte que les réseaux actuels fixes et mobiles de l'Internet soient performants en très haut débit et rendent éligibles les meilleures offres de services de dernière génération ;
- **concernant les services numériques** : la collectivité a pour ambition de favoriser le développement, d'applications innovantes au service du public et des professionnels, à l'appui des nouvelles technologies d'information et de communication.

Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Entre 2000 et 2014 :

- ⇒ environ 43 ha destinés au développement résidentiel (habitat / équipements publics) ont été consommés/densifiés 3 447 nouveaux logements ont été construits

ce qui conduit sur la période à une densité moyenne de 78 logements/ha.

Particulièrement sur la période la plus récente 2009 à 2014 :

- ⇒ environ 8,69 ha ont été consommés/densifiés pour 667 nouveaux logements construits

ce qui conduit sur la période à une densité moyenne de 77 logements/ha.

La collectivité se fixe alors comme objectif une densité moyenne maximale pour l'ensemble des constructions nouvelles de 80 logements/ha.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je vous propose maintenant, après ces énoncés, d'ouvrir le débat. Je souhaiterais vous rappeler que les objectifs chiffrés de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain sont la cible principale du Grenelle II et Loi ALUR notamment. On parlera vraiment de tendances chiffrées maximum à l'horizon 2025, soit un rythme maximum de 1.45 % par an.

M. LE MAIRE : Chers collègues, vous avez la parole.

M. ELIZALDE : Bonsoir tout le monde. Tout d'abord, concernant le PADD, dire qu'en règle générale, je suis assez d'accord avec le document qui a été présenté. Néanmoins, il me semble que le futur PLU doit répondre à 3 besoins :

- le plus important ou celui sur lequel il me semble que nous avons le plus d'emprise : permettre au plus grand nombre d'hendayais l'accès à un logement,
- optimiser et sanctuariser les zones d'activités économiques,
- favoriser des déplacements propres et la préservation d'espaces naturels et remarquables.

Ces points sont retracés dans le document d'une manière ou d'une autre, mais chacun a sa façon d'exprimer les choses et moi je les exprime ainsi.

Concernant le logement, la volonté a été reprise d'arrêter l'étalement urbain, ce qui nous amène à souhaiter de permettre une densification maîtrisée sur des zones ou noyaux plus urbains. Il n'empêche que, c'est un peu rappelé dans le document, mais je préfère le dire plus clairement : la production de nouveaux logements n'est pas un objectif en soi. Très clairement, on a vu le taux de croissance de la population de 1.5 %, l'augmentation de la population n'est pas un objectif et ne doit pas l'être. L'objectif principal est de permettre au plus grand nombre de pouvoir se loger. A ce titre, j'ai quelques propositions sur le document.

Dans les 3 grands principes, concernant le point 2 "redynamiser le centre-ville et renforcer son attractivité", je rajouterai pour permettre l'accès à un logement au plus grand nombre d'Hendayaises et d'Hendayais.

Sur les objectifs retenus "rechercher en priorité l'optimisation des secteurs construits", pas de souci. En revanche sur "privilégier la construction de nouveaux logements au sein des quartiers du centre-ville, de la gare, de Candite, Moleres et Sopite", il me semble qu'il faut appliquer des taux de réalisation de logements locatifs sociaux et en accession à la propriété conséquents sur ces zones et sur l'ensemble d'Hendaye.

Vu que c'est la commune qui va ouvrir de nouveaux droits à la construction et en rappelant le principe de "permettre au plus grand nombre d'Hendayais de se loger", je pense qu'il faut appliquer des taux conséquents. Je sais que pour l'accession à la propriété, on ne peut pas imposer mais dans ce cas-là, je propose 40 % de logements locatifs sociaux sur les zones centre-ville et gare, 30 % en accession. J'imagine que sur le PLU, dans le volet réglementaire, il faudra marquer 70 % de logements sociaux ; ensuite, ce sont des négociations avec des personnes qui souhaiteraient faire une chose ou l'autre.

Mme KEHRIG COTTENÇON : oui, ce sera une écriture dans le corps du règlement.

M. ELIZALDE : cela fera partie de nos discussions ultérieures. J'abaisserais le nombre de logements de 10 à 5. Je ne donnerai pas d'exemple concret mais il y a des promotions qui pourraient produire plus de logements mais vu qu'aujourd'hui, nous sommes à 30 % de logements sociaux pour 10 logements, on voit des promotions à 9 logements qui fleurissent. Je rajouterai également qu'il faudra respecter les hauteurs de construction actuelles. Ce serait une règle spécifique à ces zones. En ce qui concerne Candite, Moleres et Sopite, je serais sur du 100 % de logement social et peut-être sur Sopite, prévoir des équipements, des infrastructures publiques, puisque le terrain s'y prête.

Par contre, la règle générale sur Hendaye serait pour moi de 50 % de logements sociaux, répartis en 30 % de locatif et 20 % en accession à la propriété, pour toute promotion de plus de 5 logements ; intégrer des lieux de vie dans les futurs projets, favorisant le lien social et la cohésion, ce qui nous a manqué peut-être, notamment sur le projet Dongoxenia, et sur d'autres. Peut-être qu'à ce moment-là, il faudra penser à des ZAC.

Sur le dernier point qui fixe le nombre de logements par hectare, j'entends bien qu'il s'agit d'une densité moyenne maximale, mais je le maintiendrais à 77.

Pour le 2^{ème} point relatif au développement économique, sur la première partie concernant les 3 grands principes fondamentaux, je rajouterais une ligne pour montrer notre volonté d'optimiser les zones d'activités économiques à vocation industrielle et artisanale, et donc la zone industrielle des Joncaux, la zone de Dorrondegui, la zone technique du port et la zone de la gare.

Au niveau de la diapo n° 8 "renforcer les polarités économiques", là aussi je rajouterais la zone technique du port ; effectivement, il y a le pôle touristique et nautique mais il me semble qu'il y a une volonté de notre part de redynamiser cette zone, d'y apporter quelque chose.

Sur la diapo n° 10, nous avons évoqué la volonté de mettre en zone agricole tout ce qui concerne Legarralde. Je rajouterais que la volonté effectivement est bien celle-là mais c'est celle-là pour y installer des activités agricoles et notamment maraichères.

Sur la diapo n° 12 "améliorer la qualité paysagère et bâtie de la zone industrielle des Joncaux", je rajouterais "affirmer la vocation industrielle et artisanale de cette zone". C'est quelque chose que l'on a déjà fait mais si c'est marqué c'est mieux.

Sur la diapo concernant le centre-ville, un point n'est pas forcément en relation avec le développement économique mais "favoriser une véritable démarche de développement urbain intégrant notamment la rénovation de la Place de la République et la réhabilitation des Halles", je rajouterais la connexion et la liaison entre les axes Caneta/Bas-quartier, ancienne caserne/les Allées.

Mme KEHRIG COTTENÇON : cela va faire partie de la requalification du centre-ville, donc c'est quelque chose qui est déjà acté.

M. ELIZALDE : je rajouterais "lutter contre les locaux vacants". Cela a été inscrit sur le point suivant concernant la gare et pas ici.

Enfin, dernier point concernant davantage la mobilité et notamment les liaisons douces, je l'avais évoqué je crois lors du dernier conseil ou le précédent, lorsque nous avons parlé du boulevard de la Mer, dans l'objectif "densifier le maillage du réseau cyclable pour assurer une desserte interne des quartier", je rajouterais "pour permettre notamment l'accès de manière sécurisée aux habitants des quartiers de Dongoxenia, Sopite et Orio, à la piste cyclable.

Je n'ai pas de question ; vous avez peut-être des réponses mais je n'ai pas de question.

M. LE MAIRE : avant de passer la parole à Mme KEHRIG, je voudrais dire à Iker ELIZALDE, qu'il a indiqué effectivement que l'objectif pour Hendaye n'était pas de construire d'autres logements, et nous y souscrivons bien sûr. Je voulais simplement préciser une nouvelle fois que nous sommes aussi sous la contrainte des services de l'Etat et dire que, par courrier du 9 février, M. le Préfet nous a rappelé que pour atteindre, sur la commune, le taux légal de 25 %, il nous manquait encore 819 logements sociaux. Ce qui est énorme.

Mme KEHRIG COTTENÇON : Iker, puisque tu n'as pas de question, je ne vais pas t'apporter de réponse ! Je vais juste citer quelqu'un qui a dit lors d'une réunion, que l'accroissement de la population est à considérer plutôt comme une conséquence qu'une volonté de la majorité. C'est toi qui as dit cela et, je le redis aujourd'hui. Je pense effectivement que nous sommes tous d'accord, c'est une conséquence et non une volonté.

M. BERRA : Bonsoir. Je voudrais rappeler l'objectif d'un PADD, même si on l'a évoqué tout à l'heure. C'est important. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est la clé de voute du Plan Local d'Urbanisme que l'on aura à voter avant la fin de l'année. Le PADD définit les projets d'urbanisme et d'aménagements de la commune. Ce doit être un document simple, concis ; un document donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le territoire. Il est censé exposer un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux de la commune. Il fixe également les objectifs de modération de la consommation de l'espace -on en a parlé- et de lutte contre l'étalement urbain. Il ne saurait donc être constitué d'orientations très générales applicables à n'importe quel territoire, ou de principes incantatoires, sans traduction dans les orientations d'aménagement et de programmation, ou dans le règlement. Pourquoi je précise cela ?

On voit bien que sur ce texte, c'est un très beau document, mais il y a des orientations qui sont applicables à n'importe quel territoire. Iker nous en a fait la démonstration puisqu'on peut avoir une interprétation différente et il a apporté ses précisions.

On peut remplacer dans certains chapitres Hendaye par Bar le Duc et ça marche. Par contre, effectivement, dans certains paragraphes, on parle de la baie, de la gare, etc... Mais il y a beaucoup de bonnes intentions.

Les trois grands principes :

- respecter les équilibres,
- redynamiser le centre-ville,
- limiter, voire réduire les déplacements automobiles,

Bien sûr, nous sommes tous d'accord avec cela. par contre, qu'est-ce qu'on en fait ? Ce document aurait dû le préciser de façon un peu plus ferme.

"Respecter les équilibres du territoire" : toute une page d'orientations générales. Vous rappelez effectivement qu'il faut éviter un "emballement démographique". On est tous d'accord. A partir de quand, par contre, considérez-vous qu'il y aura "emballement démographique" à Hendaye ? N'avons-nous pas déjà eu ce phénomène ? Considérez-vous que si nous atteignons 25 000 habitants à horizon 2025, soit dans 7 ans comme cela a été évoqué dans les premiers comités de pilotage que nous avons eus, et de là l'observation qu'avait faite Iker ce jour-là, que tu as rappelée, un taux de croissance moyen annuel n'excédant pas 1.5 % pour les prochaines années. En plus, vous l'écrivez mais vous indiquez que c'est souhaitable. Alors, c'est ferme ou c'est souhaitable ? On veut cela ou on ne veut pas ?

Par contre, je ne veux pas me lancer dans une bataille de chiffres, mais un taux de croissance de 1.5 % sur 7 ans, nous amènerait à une population de l'ordre de 21 000 habitants (j'ai repris les hypothèses de CITADIA qui précise que nous sommes à 18 500 habitants en début 2016, d'après les statistiques INSEE).

Mme KEHRIG COTTENÇON : ce qui n'est pas le cas.

M. BERRA : ce qui n'est pas le cas. Il en manque 2 000. Donc, il faut rajouter 2 000 à mon calcul.

M. LE MAIRE : non, il faut les enlever.

M. BERRA : pourquoi ?

M. LE MAIRE : parce que nous sommes à 16 500 habitants.

M. BERRA : on n'est pas à 18 500 ?

M. LE MAIRE : 16 500 habitants au dernier recensement (base 2015 applicable au 1^{er} janvier 2018, selon l'INSEE).

M. BERRA : par ailleurs, vous détectez 30 h de terrains mobilisables sur Hendaye et vous reprenez au final 80 logements par hectare. On était à 90, on descend à 80, c'est très bien. On parle de 78.

Si on reste à 80 logements x 30 hectares, on est à 2 400 logements. Statistiquement, il y a 2.5 personnes par logement, ce qui fait 6 000 personnes.

Mme KEHRIG COTTENÇON : avec le desserrement des ménages, on n'est pas à ce chiffre maintenant.

M. BERRA : oui, c'est 2.3. Donc, cela fait 5 500.

M. LE MAIRE : Mikel, si tu permets, précisons aussi que dans ces constructions de logements, il y a beaucoup de personnes qui sont déjà dans des logements vétustes et mutent vers des logements qu'ils vont payer moins cher et qui seront mieux. Les constructions de logements ne sont pas forcément liées à des augmentations de population. Il y a aussi des mutations.

M. BERRA : oui, mais j'imagine que si on construit des logements, c'est pour qu'ils soient occupés. On lutte aussi contre l'inoccupation de logements.

M. LE MAIRE : par des personnes qui sont déjà sur Hendaye.

Mme KEHRIG COTTENÇON : ils peuvent être occupés de façon différente. Le desserrement des ménages fait partie de ce phénomène.

M. BERRA : voilà une différence d'interprétation. D'accord, mais n'empêche que je retombe sur mes pattes et, avec 5 500 ou 6 000 personnes en plus, je vous fais grâce du décalage mais je vous ai donné mes hypothèses de départ, on arrive à 25 000 habitants à fin 2025, donc loin des 1.5 % de taux retenu.

Concernant les courbes que nous a montrées CITADIA, il faut fermement dire que ces hypothèses ne sont pas retenues. Ce n'était pas clair pour moi dans les comités de pilotage. Je suis très heureux de le lire.

Mme KEHRIG COTTENÇON : il y avait 3 hypothèses.

M. BERRA : Mais, je doute. Je ne comprends pas pourquoi on garde 30 hectares. On a débattu, c'est formidable.

Ensuite, "rechercher en priorité l'optimisation des secteurs construits et achever l'urbanisation au sein de ses contours existants, privilégier la construction de nouveaux logements". Tout à l'heure on disait qu'il ne fallait pas faire de nouveaux logements, là c'est pareil, mais on dit quand même qu'il faut "privilégier la construction de nouveaux logements au sein des quartiers du centre-ville, de la gare, de Candite, Moleres et Sopite".

En ville, je pense qu'avec Hegoalde, on a déjà donné. En plus, il y a l'épine Caneta. Sans vouloir faire de récupération, je tiens à lire le courrier que Kanetakoak a adressé à tout le Conseil Municipal :

"L'information et la concertation et le débat sont un préalable à l'élaboration d'un PLU. A ce sujet, nous souhaiterions réaffirmer que nous ne partageons pas le souhait de densification affiché comme un moyen de revitalisation du centre-ville et que la redynamisation ne se fait pas seulement au plan économique et commercial ; elle doit également se faire au plan social, culturel et patrimonial.

Pour ce qui est du quartier de Caneta, les projets immobiliers se traduiraient par l'anéantissement du peu d'équipements que le quartier possède en matière de culture, santé publique, éducation. A ce titre, nous tenons à rappeler que vous serez appelés à vous prononcer sur la vente et la destruction du dispensaire médical rue Pierre Loti, témoin historique et service public de notre commune depuis 1935.

Par ailleurs, nous réaffirmons également notre inquiétude et opposition à la disparition irrémédiable de perspectives visuelles, notamment dans le quartier de Caneta, au profit d'opérations immobilières privées, et au détriment de l'intérêt général. La destruction de maisons et jardins témoigne du patrimoine historique et architectural hendayais.

L'augmentation au trafic automobile, dans une zone de rencontres affectée à la circulation de tous les usagers (piétons, cyclistes, personnes en situation de handicap) est a priori sans aménagements préalables".

Voilà à nouveau le cri de ces riverains montés en association. Par rapport au PADD qu'on est en train de lire, normalement, on ne devrait pas avoir ce genre de cri d'alarme.

Vous évoquez la gare. Bien, sûrement un projet à étudier et à monter. C'est effectivement un sujet à traiter aussi.

Arrivent dans la foulée du PADD, Candite, Moleres et Sopite.

Candite, Moleres et Sopite, c'est non. Ce que vous appelez "Moleres", je pense que vous parlez d'Antxoenia (3.5 ha) ?

Mme KEHRIG COTTENÇON : oui, Goyara.

M. BERRA : moi, j'appelle ça Antxoenia.

Mme KEHRIG COTTENÇON : sur le PLU actuel, ça s'appelle Goyara.

M. BERRA : je sais bien, mais c'est pour préciser à tout le monde la géographie hendayaise. C'est la ferme Antxoenia. Ce sont 3.5 h de terre agricole, de la bonne terre agricole.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je rappelle que dans le PLU actuel, il s'agit de Goyara.

M. BERRA : oui, mais on parle du PADD et du PLU futur. Nous suggérons effectivement que sur ce terrain, ces 3.5 ha, magnifique terre agricole, justement comme l'a dit tout à l'heure Iker qui veut des maraichers à Legarraldia, il y ait un maraicher à Antxoenia.

Mme KEHRIG COTTENÇON : et les 19 ha de la zone de Legarralde, il ne te choquait pas de les transformer en habitat ?

M. BERRA : non, mais on évolue.

Mme KEHRIG COTTENÇON : et 5 ou 3, oui. D'accord.

M. BERRA : Candite, c'est pareil, c'est chemin de l'Empereur sur la colline. Pour moi, ce n'est pas en ville.

Mme KEHRIG COTTENÇON : en fait, on prend la situation géographique telle qu'elle est, les habitats tels qu'ils sont et on fige tout, on arrête tout et on ne fait rien.

M. BERRA : mais non. Attendez, la ville est déjà en mutation. Moi, j'enlève 3,5 ha ; il en reste quand même 26,5.

Mme KEHRIG COTTENÇON : on fait un projet quand même pour quelques années, d'accord ?

M. BERRA : au moins 7 ans.

Mme KEHRIG COTTENÇON : au minimum.

M. BERRA : au minimum. Etant donné qu'on dit qu'on veut faire 1.5 %, je pense qu'avec 25 ha, on a largement de quoi faire les 1.5 %.

Mme KEHRIG COTTENÇON : on a aussi les obligations vis-à-vis de M. le Préfet, que M. le Maire vient de rappeler.

M. BERRA : oui, mais ces obligations, cela fait des années que ça dure. Il y aurait un autre débat sur les logements sociaux.

Mme KEHRIG COTTENÇON : on est d'accord. On peut avoir un autre débat.

M. BERRA : Candite, moi c'est pareil. Il y avait eu, il y a quelques années, un projet de plus de 700 logements.

Mme KEHRIG COTTENÇON : on n'en est pas là.

M. BERRA : OK, mais on l'écrit. Candite, c'est quoi ? que va-t-on avoir ?

Mme KEHRIG COTTENÇON : Mikel, il faut que tu saches que pour l'instant, nous sommes dans les orientations générales du PADD. Le travail qui va être réalisé dans les mois qui suivent va être effectivement de définir ce que nous allons faire sur les zones que nous avons citées. C'est à ce moment-là qu'on ouvrira le débat sur la densification, ou pas. On fera des AOP. Tout cela sera cadré dans la suite du document.

Mais on ne peut pas avoir le débat du PLU au moment du débat du PADD. Ce n'est pas possible. On est vraiment dans une forme particulière et on ne peut pas tout mélanger.

M. BERRA : d'accord, mais entre ce que l'on est en train de se dire, et uniquement dire "on va privilégier la construction de nouveaux logements au sein de quartiers au centre-ville, la gare, Candite, Moleres", moi, avec cela, voilà ce que ça m'évoque.

Mme KEHRIG COTTENÇON : dans ce que tu lis, tu ne comprends pas tout de même que l'on va faire des tours de 7 étages partout, j'espère ?

M. BERRA : ce n'est pas ce que je comprends, aujourd'hui je vois, c'est tout.

Mme KEHRIG COTTENÇON : on affiche des choses, on parle "d'étalement maîtrisé". Le mot "maîtriser" est rappelé sans cesse tout au long du document. Ça ne veut pas dire qu'on ouvre à la construction tous azimuts. Ce n'est pas du tout ce qui est écrit dans le document. Après, l'interprétation, la récupération qu'on veut en faire, etc, elle est libre mais, en tous cas, ce n'est pas ce qui est écrit dans le document que vous avez entre les mains.

M. BERRA : tant mieux. C'est très bien. Ce n'est pas écrit, mais le contraire n'est pas écrit non plus.

Mme KEHRIG COTTENÇON : à la fin de la réunion du 29 janvier, ce document vous a été remis. Il vous était demandé de faire des remontées et de nous envoyer éventuellement vos annotations avant le 19 février. Nous n'avons reçu aucune annotation de votre part, ce qui pouvait laisser à penser que vous étiez éventuellement d'accord avec le document qui vous est présenté ce soir, qui est le même que celui qui a été présenté le 29 janvier. Sans annotations de votre part, c'est vrai que nous avons un peu imaginé que vous étiez d'accord avec le document.

M. DESTRUHAUT : Chantal, pourquoi il y a un débat alors ?

M. BERRA : sauf que nous avons quand même fait des observations. Tout n'est pas retenu, c'est normal. On ne peut pas tout écrire à chaque fois.

M. DESTRUHAUT : par rapport à ce que tu dis Chantal, il y a un débat ; on est là aussi pour éclaircir certains points et Mikel, c'est légitime ce qu'il dit puisqu'à un certain moment, comment tu entends-toi par exemple : "la ville entend construire une ville sur la ville". C'est quand même assez vaste, donc c'est normal qu'on intervienne sur des points particuliers pour essayer d'éclaircir vis-à-vis de la population hendayaise.

Mme KEHRIG COTTENÇON : c'est la loi SRU, c'est la loi ALUR. Je n'ai rien inventé. C'est juste le rappel de la loi, tout simplement.

Effectivement, au cours de la commission et du COPIL dans lequel siègent Mikel et Peio, ils avaient la possibilité de faire remonter leurs annotations. Ils ne l'ont pas fait donc je le lui dis tout simplement. Ça ne veut pas dire que je ne veux pas de débat ce soir puisque le conseil municipal de ce soir est dédié essentiellement au débat du PADD.

M. BERRA : en participant au comité de pilotage et en faisant sur le moment les observations, je pensais que cela pouvait suffire.

Mme KEHRIG COTTENÇON : non, le compte-rendu est fait.

M. BERRA : on les fait maintenant alors.

Sur ces constructions de nouveaux logements, nous pensons qu'il manque les Flots sur le boulevard de la Mer. Ce serait bien de préciser. Pour nous, les Flots sont en zone hospitalière, c'est aussi une vocation hendayaise de préserver cela.

Concernant les friches industrielles, je pense qu'on peut l'écrire à nouveau au niveau du PADD, ça fait plaisir, mais cela fait plusieurs fois qu'on annonce des choses sur la zone des Joncaux.

Mme KEHRIG COTTENÇON : il y a l'étude de requalification qui est toujours en cours.

M. BERRA : ça fait 4 ans que vous êtes là, 4 ans qu'on en parle. Nous déjà quand on y était, on a essayé de faire des choses. On avait mis en place une DUP avec M. le Préfet.

Le sujet est complexe, je vous l'accorde, mais une fois de plus "mobiliser les friches industrielles", j'ai peur à nouveau que ce soit un vœu pieux, c'est ça que je veux dire.

Mme KEHRIG COTTENÇON : oui mais, si dans le PADD on ne fait pas de vœux pieux, je ne sais pas où on les fera.

M. BERRA : tout à fait. On est d'accord.

Mme KEHRIG COTTENÇON : c'est ici qu'il faut écrire les choses et avoir un minimum de souhaits et de volonté.

M. BERRA : aujourd'hui, on n'est pas obligés d'attendre le PADD pour agir aux Joncaux ?

Mme KEHRIG COTTENÇON : parce que tu crois qu'on a attendu le PADD ?

M. BERRA : je ne sais pas. Vous parlez de friches industrielles, elles y sont toujours.

Mme KEHRIG COTTENÇON : on parle de friches industrielles parce qu'il y a encore des friches industrielles.

M. LE MAIRE : par exemple, nous avons fait acquérir par l'Agglo Pays Basque deux locaux pour $2 \times 800\,000\,€ = 1\,600\,000\,€$. Nous avons des autorisations de programmes qui étaient dans l'Agglo Sud Pays Basque qui ont basculé au 1^{er} janvier 2017 dans l'Agglo Pays Basque, sur laquelle nous avons 5 millions d'investissements prévus sur les Joncaux. Maintenant, il nous faut activer l'Agglo Pays Basque et donc le budget 2018 pour voir si une partie passera sur 2018/2019.

M. BERRA : je suis très heureux de l'entendre, mais cela fait déjà 4 ans que je l'entends.

M. LE MAIRE : non, parce que l'Agglo Pays Basque n'existe que depuis le 1^{er} janvier 2017.

M. BERRA : je siégeais à l'agglo.

M. LE MAIRE : l'Agglo Pays Basque n'existe que depuis le 1^{er} janvier 2017, donc tu n'as pas entendu.

M. BERRA : oui, mais avant l'Agglo Pays Basque, il y avait l'Agglomération Sud Pays Basque.

M. LE MAIRE : le pôle Sud n'avait pas prévu d'autres crédits de paiements sur ce point.

M. BERRA : oui ; l'aménagement et l'embellissement des Joncaux oui.

M. LE MAIRE : les autorisations de programmes (les AP) ont été prises en compte en décembre 2016 avant que l'on ne passe au 1^{er} janvier 2017 dans l'Agglo Pays Basque.

M. BERRA : on joue sur les mots.

M. LE MAIRE : on joue sur 5 millions d'euros.

M. BERRA : les crédits étaient déjà-là.

M. LE MAIRE : non, du tout.

M. BERRA : pour l'aménagement des Joncaux ?

M. LE MAIRE : les 5 M€ ont été inscrits au 31 décembre 2016.

M. DESTRUHAUT : mais à l'époque, c'était l'Agglomération Sud Pays Basque.

M. LE MAIRE : dans l'Agglomération Sud Pays Basque, nous avons inscrit au 31 décembre 2016, 5 M€.

M. BERRA : c'est très bien. Mais, aujourd'hui, les 2 bâtiments dont tu parles, je les connais très bien. Il y a quelques temps encore, ce n'était pas acté, mais c'est très bien, cela a du se faire ces dernières semaines.

M. LE MAIRE : c'est acté par l'Agglo. Pour l'instant, nous n'avons pas trouvé de preneur.

M. BERRA : ah, acté par l'Agglo mais c'est pareil Kotte, ne me racontez pas d'histoire. Ces bâtiments, je les ai visités du temps de l'Agglo.

M. LE MAIRE : ils appartenaient à un privé.

M. BERRA : non, à l'Agglo via l'EPFL.

M. LE MAIRE : ils appartenaient à des privés et surtout pas l'EPFL.

Mme KEHRIG COTTENÇON : ils appartenaient à une banque, c'était la propriété de la BPI France.

M. BERRA : d'accord.

M. LE MAIRE : nous avons fait préempter l'Agglo.

M. BERRA : oui, d'accord.

M. LE MAIRE : en septembre 2016 et inscrits dans nos crédits en décembre 2016 pour que ce soit inscrit dans les crédits au 1^{er} janvier 2017 de la grosse agglo à 158 communes.

M. BERRA : mais ces bâtiments sont vides depuis quand ?

M. LE MAIRE : de votre temps aussi, voilà.

M. BERRA : voilà, c'est très bien. C'est ça que je veux dire.

M. LE MAIRE : sauf que maintenant, ils sont à l'agglo. La différence n'est pas neutre.

M. BERRA : ce n'est pas neutre, c'est clair.

M. TRANCHE : Mikel, juste pour rappeler une problématique sur laquelle nous avons lutté : les contours du PPRL et la lutte pour redéfinir cette zone et faire tomber la zone rouge sur tous les Joncaux parce que, je crois que quand on est en zone rouge, ça peut aussi refroidir un grand nombre d'investisseurs. Donc, on n'est pas restés sans rien faire.

M. BERRA : "permettre un développement qualitatif" c'est pareil, c'est bien écrit. Il y avait eu un juin 2015 l'épisode de l'alignement de 32 arbres sur 300 m sur le boulevard de la Baie. J'espère que ces bonnes intentions se traduiront par de véritables faits. Je pense que nous avons dit l'essentiel.

"Redynamiser le centre-ville" : c'est dommage mais, malheureusement, ce n'est pas un PADD qui va balayer des années de politique de croissance de supermarchés. Nous ne sommes pas les seuls à avoir cette problématique de redynamisation du centre-ville. C'est un gros chantier également. En plus, nous avons notre spécificité de ville frontalière.

Tout à l'heure, Pascal a parlé de construire la ville sur la ville. Comme on l'a évoqué dans le passage de Kanetakoak, la redynamisation du centre-ville ne passe pas obligatoirement par de la densification.

Pour conclure : un PADD qui ne nous rassure pas et qui dans ses contorsions lexicales ouvre et rouvre la porte, pour nous, au béton.

Une question : les 3 collines, on avait demandé qu'elles soient citées ; on ne les cite pas.

Mme KEHRIG COTTENÇON : elles sont dans le document.

M. BERRA : j'ai mal lu alors, je ne les ai pas trouvées.

Les 4 000 m² de Machitenia qui appartiennent à la commune, on n'en parle pas. Je ne sais pas ce que l'on va en faire.

M. LE MAIRE : nous en discuterons au niveau du PLU.

M. BERRA : également, la zone de sédentarisation des gens du voyage, je ne sais pas si on en a parlé ?

M. LE MAIRE : c'est un débat qui est de la compétence de l'agglo.

M. BERRA : merci.

M. IRAZUSTA : je ne voudrais pas faire de contorsion lexicale mais j'ai quand même une petite question sur "l'emballlement démographique". Il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien, ou que je ne partage pas, je crois que c'est plutôt la 2^e, parce que quand on parle de ralentir l'emballlement démographique, déjà le terme me plait moyennement, sauf qu'on a dit "souhaitable" et tu as posé la question de savoir si c'était ferme.

Ralentir l'emballlement démographique de façon ferme, ça m'interpelle un peu. Pourquoi je dis ça ? parce qu'on connaît tous des gens à Hendaye, des Hendayaises et des Hendayais qui habitent aujourd'hui dans des logements qui n'existaient pas il y a 15 ou 20 ans. Où est-ce qu'ils habiteraient si ces logements n'avaient pas été construits ? Je crois que dans un débat d'orientations, c'est important de se poser la question.

Et puis, qui sont les Hendayais de demain ? On est aujourd'hui dans un site qui est attractif, il y a de l'attractivité climatique, environnementale, il y a des retraités qui viennent finir leurs jours à Hendaye ou passer de bonnes années à Hendaye, ça devient des Hendayais. Il y en a d'autres qui viennent pour des raisons politico-économiques parce qu'il y a des pays où il fait moins bon vivre, soit parce qu'il y a des guerres, soit parce que la situation économique est celle qu'elle est et même en difficultés ici, il vaut mieux vivre ici. Il y en a qui sont attirés par Hendaye parce qu'ils viennent y travailler (je pense, par exemple, à ceux qui sont venus avec Tribord). De quels Hendayais futurs on ne veut pas ?

M. BERRA : à aucun moment je ne parle de ça moi.

M. IRAZUSTA : ralentir l'emballlement démographique de façon ferme, ça veut dire qu'il y a de futurs Hendayais qu'on ne veut pas.

M. DESTRUHAUT : tu détournes là.

M. BERRA : c'est encore une interprétation.

M. IRAZUSTA : je n'ai pas souvenir de t'avoir interrompu Mikel. Effectivement, dans un débat il y a des interprétations. Ça n'empêche que c'est toi qui a demandé si le ralentissement de l'emballlement démographique était souhaitable ou ferme. Sur la fermeté, je m'interroge.

Je m'interroge aussi sur la remarque que tu as faite sur les logements sociaux. Ça mérite un autre débat. Je serais curieux que tu en dises un petit peu plus. Je crois que c'est aujourd'hui qu'il faut en dire un petit peu plus.

M. DURANDEAU entre en séance.

Quant à Kanetakoak, c'est bien de lire leur texte, sans faire de récupération de ma part non plus, mais je crois que ça mériterait une réponse un peu plus attentive. On a eu l'occasion d'aller à leur assemblée générale. On les a reçus ici.

C'est un débat qui est intéressant et je crois qu'on ne se contentera pas de lire leur courrier. On y apportera aussi des réponses, à la fois par écrit et dans les débats que nous aurons avec eux. C'est juste ce que je voulais préciser pour le moment.

M. BERRA : par rapport aux logements sociaux, je trouve que la loi est mal faite, et tout ce qu'on met autour (30 %, 50 %, les amendes et ainsi de suite). Cela fait beaucoup d'années qu'on parle de cela et on n'a pas réussi, notamment si on retient le chiffre de 800 logements manquants à Hendaye, et il y a un effet pervers.

Je pense qu'Iker dans sa proposition, c'est cela qu'il a voulu mettre en exergue, c'est-à-dire que c'est une course sans fin en fait les logements sociaux.

Mme KEHRIG COTTENÇON : bien sûr.

M. LE MAIRE : nous en sommes convaincus.

M. BERRA : c'était ça mon propos sur les logements sociaux. Je suis d'accord avec toi sur l'histoire des Hendayais. Là où je n'étais pas tout à fait d'accord avec Iker, c'était les logements aux Hendayais. C'est quoi les Hendayais ? On sait très bien, et Kotte tu le sais très bien puisque tu fais partie des commissions qui accompagnent les organismes qui créent des logements sociaux, que l'attribution ensuite de ces logements n'est pas du fait de M. le Maire ou d'un petit comité hendayo/hendayais.

M. LE MAIRE : très partiellement en tous cas.

M. BERRA : c'est très bien, on a de la mixité sociale, on a des mélanges. Cela me permet aussi de rectifier un peu. Les logements sociaux, même si c'est 50 % de logements sociaux, il ne faut pas faire croire que tous seront pour des gens qui vivent à Hendaye.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je voudrais juste faire un petit rappel Mikel par rapport aux chiffres que tu donnais concernant les objectifs qui sont forcément des vœux pieux dans un PADD, et rappeler que dans le précédent PADD, il était dit "l'objectif d'accueil de nouveaux habitants affiché par la commune est d'environ 3 000 habitants dans les 15 ans à venir".

Quand on reprend les chiffres, en 2007, il y avait 13 969 habitants à Hendaye. Le débat du PADD a eu lieu en novembre 2008.

En 2014, on a 16 783 habitants. C'est-à-dire que dès 2014, on avait atteint le chiffre qui était fixé dans le précédent PADD, alors qu'il était fixé pour 15 ans. Je pense que ça dit tout. C'est un objectif, c'est un vœu pieux mais on sait que c'est toujours compliqué à mettre en œuvre.

M. ELIZALDE : pour les logements sociaux, j'ai parlé des Hendayais. Je réaffirme ce que j'ai dit. Ce qui me semble, c'est que c'est quand même le seul levier que l'on ait, si des logements doivent être créés –je ne suis pas partisan de faire des logements à tout prix- mais s'ils doivent être créés, il faut qu'ils bénéficient aux locaux et que ce soient des logements en priorité des résidences principales. Sur ce point, je pense qu'on sera d'accord. Des logements locatifs sociaux et l'accession sociale à la propriété sont faits pour pérenniser des résidences principales. Si on veut une dynamique, ce sont des résidences principales qu'il nous faut.

M. DESTRUHAUT : par rapport à tout ce qui a été dit, je pense que c'est le sens du message que l'on voulait faire passer, nous ne sommes pas contre des installations de nouveaux Hendayais, des gens de l'extérieur, mais c'est vrai que dans ce PADD, il faut que les gens qui se logent et qui ont un logement, il faut qu'ils travaillent.

Dans les objectifs retenus, vous mentionnez que "la commune entend ainsi assurer un équilibre entre capacité d'accueil du territoire, fonctionnement urbain, croissance démographique". On pense que cet équilibre doit aussi prendre en compte la volonté de dynamiser l'économie, donc l'économie industrielle (il y a des zones effectivement qui s'y prêtent). Ce que j'avais noté également, c'est que sur la partie "préservation de l'emploi et développement de l'accueil économique" :

- la zone des Joncaux : occupation mixte, à la fois industrielle et tertiaire, c'est super important,
- préserver aussi les activités hospitalières, Mikel l'a soulevé, sur la partie des Flots. Cela avait été créé en zone UH sur le PLU précédent pour protéger le secteur hospitalier (Nid Marin, Hélios Marin et les Flots). Vous précisez que les Flots seraient peut-être un point de développement au niveau du logement. Il y a, ici à Hendaye, un capital et un pôle santé qui est important à préserver. Il faudrait l'acter aussi sur le PADD.
- revitaliser les activités commerciales du centre historique, ce n'est pas évident mais il faudra quand même se poser les bonnes questions. Peut-être qu'avec Hegoalde il y aura un nouveau souffle, c'est ce qu'on espère tous.
- Iker l'a soulevé tout à l'heure et il a raison : développer les activités portuaires liées à la pêche et à la plaisance.

Sur ce PADD, on parle beaucoup de logement, on parle beaucoup de constructions, de construire une ville sur la ville, mais construisons aussi des emplois pour les gens qui doivent venir.

Mme KEHRIG COTTENÇON : sur ce PADD, on ne dit pas "construire la ville sur la ville".

M. DESTRUHAUT : c'est marqué entre guillemets "la ville entend construire une ville sur la ville". Personnellement, ça m'a choqué.

M. BERRA : comme Ouristy et les 3 collines.

M. DESTRUHAUT : c'est un point que je voulais souligner, d'autant plus et M. le Maire en a parlé, il y a l'EPCI donc quand on parle de développement économique, c'est aussi avoir une stratégie de développement à l'échelle de l'EPCI. C'est vrai que les gens qui travaillent aux environs peuvent très bien venir se loger sur Hendaye.

Ceci étant, on a quand même un capital avec des zones industrielles et des zones d'activités qu'il faut développer, et diversifier et faire venir des nouveaux acteurs parce qu'aujourd'hui, la zone des Joncaux dépend de grandes sociétés et d'autres qui sont là pour dynamiser, mais il faut la dynamiser sans cesse parce qu'on n'est pas à l'abri de catastrophe. On le voit en ce moment à Blanquefort. Il faut anticiper et renouveler, c'est important. Les gens qui se logent ont besoin de travailler aussi.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je pense que la liste que tu viens de faire est exactement une liste de vœux pieux. Bien sûr que nous avons tous envie de dynamiser la zone des Joncaux, bien sûr que nous avons tous envie que tous les Hendayais aient un travail, sur Hendaye en plus, c'est encore mieux. Tout ça, on en a tous envie. On l'a traduit à travers ce PADD.

Apparemment, vous ne l'entendez pas de la même façon ou tu ne le comprends pas de la même façon. On n'a peut-être pas la même sensibilité dans notre compréhension de l'écriture mais bien sûr que vous n'avez pas le monopole de vouloir créer de l'économie. C'est inscrit dans ce PADD, sincèrement.

M. DESTRUHAUT : je n'ai pas dit cela. C'est très générique. Tu le sais très bien.

Mme KEHRIG COTTENÇON : parce que c'est le but d'un PADD. La définition qu'a lue Mikel c'est celle du Code de l'Urbanisme. C'est le but d'un PADD, c'est sa définition intrinsèque. On ne peut pas écrire autre chose que ce que nous avons écrit.

Les détails seront dans le règlement, dans le zonage. Cela se traduira par les documents qui vont venir après et par les débats qui vont suivre mais, pour l'instant, je vous rappelle que nous sommes dans le débat des orientations générales du PADD. On n'est pas dans autre chose.

M. DESTRUHAUT : et la définition du PADD clairement, si tu vas sur n'importe quel site, je peux la lire.

Mme KEHRIG COTTENÇON : ce n'est pas la peine d'aller sur n'importe quel site, tu prends le Code de l'Urbanisme.

M. DESTRUHAUT : le PADD doit fixer clairement les objectifs en matière d'habitat, d'équipements, de transports, de déplacements, de développement économique, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Mme KEHRIG COTTENÇON : ce n'est pas la peine d'aller sur Wikipedia ou autre, prends le Code de l'Urbanisme.

M. DESTRUHAUT : dans le PADD, ce n'est pas suffisamment précisé, ce n'est pas suffisamment clair. C'est tout ce que j'ai à dire.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je pense que nous avons fait appel à un cabinet de professionnels qui a l'habitude de réaliser des PADD, des PLU sur plein de villes. Nous leur avons confié une mission. Je suis désolée que tu trouves que ce n'est pas assez clair, mais la définition du PADD est celle-ci. Tu regardes les PADD des autres villes et tu verras qu'ils sont tous dans ce même moule.

M. DESTRUHAUT : effectivement, c'est ce que disait Mikel et ça peut être celui de Bar le Duc ou Bormes les Mimosas, ça serait pareil, c'est clair.

Mme KEHRIG COTTENÇON : ça peut être le PADD de 2010, aussi.

M. DESTRUHAUT : il était peut-être différent, je n'en sais rien. Autre point que je voudrais signaler : vous ne parlez pas dans le PADD des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Sur Hendaye, il y a quand même des secteurs qui comptent des éléments assez remarquables au niveau de la qualité architecturale, qui ont une valeur historique et symbolique. Mikel a parlé de Caneta. Il y a aussi des endroits au niveau de la plage.

On considère que ça pourrait être des sites protégés et là, on devrait être tous d'accord, pour éviter la spéculation immobilière.

Mme KEHRIG COTTENÇON : on ne parle pas d'AVAP parce que l'AVAP n'est pas un document du PADD.

M. DESTRUHAUT : par contre, en 2016, c'était mentionné.

Mme KEHRIG COTTENÇON : mais on parlait de patrimoine bâti, relis le document. On parle de préservation de notre patrimoine bâti, de préservation de patrimoine végétal dans ce PADD.

M. DESTRUHAUT : peut-être tu vas répondre à la question que je vais poser : on ne retrouve sur ce PADD aucune trace de mise en valeur et de protection du patrimoine architectural.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je viens de te répondre avant même que tu ne poses la question. L'AVAP n'est pas un document de PADD.

M. DESTRUHAUT : donc, on ne doit pas en faire mention ?

Mme KEHRIG COTTENÇON : non, ce n'est pas un document du PADD.

M. DESTRUHAUT : d'accord. Mais on peut dire quand même "délimiter des sites" en disant qu'on les protège.

Mme KEHRIG COTTENÇON : comment veux-tu délimiter des zones sur un document qui est juste du texte ? Ça viendra ensuite sur les documents graphiques, et on parle bien de valoriser le patrimoine bâti dans ce document.

M. DESTRUHAUT : Chantal, en dernière page du document, il y a une carte avec différents secteurs et une légende. Il suffit de dire qu'à tel endroit, c'est une zone protégée et on n'y touche pas.

Mme KEHRIG COTTENÇON : sincèrement Pascal, je pense qu'il y a un patrimoine bâti à Hendaye, qui est disséminé sur tout le territoire. On ne va pas dire "je colorie toute la carte pour dire que je vais protéger toutes les maisons".

M. DESTRUHAUT : il y a des secteurs.

Mme KEHRIG COTTENÇON : on n'en est pas là. On est dans le PADD, et dans les orientations générales. Ensuite, nous passerons à la valorisation et à la préservation du patrimoine bâti, autant qu'à la préservation du patrimoine végétal qui est tout aussi important que le patrimoine bâti. Je pense que c'est intimement lié et qu'on ne peut pas protéger l'un sans l'autre. Relis le document, tu vas le retrouver, mais c'est juste écrit et ce n'est pas acté sur la carte parce que ça ne doit pas l'être.

M. DESTRUHAUT : un autre point, Iker l'a dit sur les logements vacants : est-ce qu'on ne peut pas se mettre un objectif là-dessus, parce qu'il a des villes qui se mettent des objectifs. Je pense que c'est bien parce que ce sont des logements qui ne rapportent rien, qui sont vides et qui peuvent être utilisés.

Mme KEHRIG COTTENÇON : au cours du mandat précédent, il y avait une agence qui avait été créée et qui a malheureusement été abandonnée parce que ça ne fonctionnait pas. Cette opération a concerné à peu près 1 logement tous les deux mois ; ce n'est pas suffisant. C'était l'opération "louons solidaires".

M. BERRA : en plus, ce n'étaient pas forcément des logements vacants.

M. LE MAIRE : c'est la problématique des logements vacants, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de logements, environ 4 % de logements dits vacants sur la commune, qui correspondent souvent à des indivisions au sein des familles. Vous avez par exemple 3, 4 enfants et une grosse maison, deux veulent vendre et les autres ne veulent pas. Par contre, on ne fait pas de travaux et ils sont vacants. Mais ils ne sont pas libres ; ils appartiennent à des privés qui n'ont pas les moyens ou qui ne peuvent rien en faire pour l'instant.

M. BERRA : il faut travailler davantage sur un programme d'aide à la réhabilitation. Effectivement, il y a des propriétaires qui n'ont pas les moyens de réhabiliter leur logement.

M. LE MAIRE : oui, bien sûr, c'est cela qu'il faut susciter.

Mme KEHRIG COTTENÇON : c'est la raison pour laquelle à travers l'agglo, le programme PIG permet de réhabiliter les logements anciens pour les mettre dans le circuit de la location. Les aides sont très intéressantes et très importantes. Il faut peut-être communiquer plus sur ces aides.

M. BERRA : comme il y avait le PLH à l'époque.

M. LE MAIRE : voilà, oui, en travaillant avec le PACT, qui s'appelle SOLIHA maintenant. Ce sont des tels organismes qui peuvent aider soit les propriétaires occupants, soit les propriétaires bailleurs à réhabiliter les logements.

Mme KEHRIG COTTENÇON : ce sont des opérations qui ont un vrai impact, effectivement.

M. DESTRUHAUT : dernier point dans le PADD ; peut-être que ce n'est pas le lieu pour en parler, vous allez me le dire : concernant le désenvasement et le désensablement de la baie, par exemple, vous parlez de la qualité de l'eau, vous parlez de la qualité médiocre de l'eau de la Bidassoa, par exemple. Le désenvasement et le désensablement sont quand même des sujets importants. Ne peut-on pas les faire apparaître comme objectif à court, moyen ou long terme afin que ce soit acté ?

Mme KEHRIG COTTENÇON : non, c'est hors cadre, on n'est pas dans le PADD, je suis désolée. Cela ne veut pas dire pour autant que ce n'est pas un sujet qui nous préoccupe, loin de là. C'est vraiment un sujet qui nous occupe tous les jours mais on ne peut pas le traduire à travers le PADD car ce n'est pas le document qui doit le traduire.

M. LE MAIRE : nous nous en occupons. Aujourd'hui sur le désenvasement/désensablement, nous sommes sur le point d'obtenir des autorisations pour pouvoir draguer, à condition que nous en ayons les moyens financiers aussi. Trois secteurs :

- l'estuaire
- le port de plaisance qui est un port départemental
- le long des quais de Tribord (l'ancien quai du port de pêche)

Nous en avons discuté avec nos amis de Caneta qui pensaient que l'on pouvait déjà parler de désenvasement à Caneta, autour de l'île aux Oiseaux. Non, les autorisations ne sont pas aujourd'hui à ce niveau-là. Par contre, nous sommes sur le point de les obtenir sur ces 3 secteurs. Les débats sont longs, les négociations sont longues, les recours administratifs sont longs mais les services de l'Etat apparemment veulent bien nous accompagner dans ce cadre-là.

M. DESTRUHAUT : concernant le quartier gare et cette zone multimodale, est-ce qu'il n'y a pas moyen de prévoir un parking d'entrée de ville qui, en fait, bloquerait les gens sur ce parking, avec des navettes de bus, circulation douce éventuellement. Cela permettrait de désengorger la ville d'Hendaye, notamment le centre-ville, et les personnes qui vont sur la plage l'été.

Il y a le parking de Ficoba qui pourrait être intéressant mais, je crois qu'il est difficile de l'obtenir. Pourquoi ne pas profiter de cette zone pour en faire un parking d'entrée de ville.

Mme KEHRIG COTTENÇON : pour répondre à ta question, c'est un sujet que nous avons travaillé il y a 3 semaines au niveau du Syndicat des Mobilités, puisque la compétence "transports" est maintenant au Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour. C'est un sujet que nous avons évoqué.

Il existe effectivement à Ficoba, un parking de 900 places gratuites. Nous avons étudié le dossier et nous nous sommes dits qu'il serait déraisonnable que les Hendayais aient un parking que l'on pourrait réaliser, je ne sais pas sur quel espace (peut-être dans le quartier de la gare, sur les voies qui sont non utilisées). Il est peut-être plus raisonnable par contre de communiquer sur le parking de Ficoba : sur ces 900 places gratuites, et faire en sorte que la navette et le réseau Hegobus s'arrêtent à Ficoba. Cela permettrait, par exemple, à tous les véhicules qui viennent d'Espagne de s'arrêter à Ficoba, de prendre le réseau de bus et ensuite de venir au centre-ville faire leurs courses et d'aller où bon leur semble, de repartir et de récupérer leur voiture à Ficoba.

C'est quelque chose qui est en cours. L'arrêt "Ficoba" est quasiment acté par M. le Maire d'IRUN. Nous avons prévu également un autre arrêt à Mendibil.

En ayant 900 places gratuites à Ficoba, je ne vois pas pourquoi on irait investir sur un parking à 200 m de l'autre côté de la frontière, tout cela pour avoir le plaisir d'avoir un parking relais sur notre territoire. Le parking relais est naturellement à Ficoba et il faut juste le faire savoir et communiquer pour que les gens l'utilisent. Le réseau Hegobus sera normalement modifié au prochain changement d'horaires, c'est-à-dire en avril, et devrait s'arrêter devant Ficoba.

M. DESTRUHAUT : merci pour les explications. C'est clair que s'il y a Ficoba, ce n'est pas la peine de faire un parking.

Mme KEHRIG COTTENÇON : mais c'est hors sujet pour le débat du PADD, je le rappelle.

M. LE MAIRE : nous considérons donc que le débat sur le PADD est clos.

Permettez-moi de vous donner deux informations supplémentaires. Tout d'abord, j'ai été saisi d'une question écrite de l'opposition par M. POUYFAUCON qui n'a pas pu être là, qui me saisissait en ces termes :

Mr le Maire,

Vous n'êtes pas sans savoir que le nombre d'actes de délinquance est en hausse à Hendaye, et ce, malgré ce qu'en dit Mr le Préfet. Avez-vous prévu un plan d'action qui permettrait de renverser cette tendance ? L'ensemble des Hendayais (y compris nous tous au sein de ce conseil) sont lassés par ces cambriolages quotidiens et s'interrogent sur l'impuissance des pouvoirs publics à endiguer cette situation.

RÉPONSE DE M. LE MAIRE :

Depuis plusieurs mois déjà, dans la discrétion, les élus d'Hendaye ont été actifs sur la question de la sécurité qui recouvre plusieurs aspects :

- Tout d'abord, la répartition des rôles entre l'Etat et la ville. J'ai récemment interpellé Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur le souhait de **retrouver à Hendaye un commissariat de plein exercice, ainsi que des effectifs supplémentaires** (voir annexe).
- Point 2 : sur des situations d'incivilité, (encore dernièrement autour du point d'accueil de jour), j'ai demandé à Monsieur Richard IRAZUSTA d'organiser dans les deux mois, une réunion du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance).
A cette occasion, nous présenterons un dossier de demande de financement auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet FIPD 2018 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), notamment sur l'axe 3 "actions pour améliorer la tranquillité publique".
- Point 3 : nous avons engagé en interne un débat sur la vidéo protection. Je vous ferai des propositions avant la fin du semestre, sachant que **nous souhaitons nous inscrire dans le volet prévention** qui est la mission prioritaire de la commune.

- Point 4 : nous devons nous interroger sur le format de notre police municipale. Là encore, je vous ferai prochainement des propositions concrètes.
- Point 5 : nous poursuivons enfin notre relation de proximité avec la population par notre présence à ses côtés chaque fois qu'elle nous sollicite.

Dernière intervention de ma part pour cette séance : je voulais vous présenter rapidement ce livre : « Le Désarmement, la voie Basque écrit par Inaki Egana ».

- Ce livre est un récit assez complet d'un processus qui a changé la manière d'aborder le conflit basque.
- Au-delà de son intérêt historique, ce livre est aussi un clin d'œil à toutes celles et à tous ceux qui, notamment depuis la Conférence Internationale de Paix d'Aiete le 17/10/2011, ont contribué à ce processus de paix au Pays Basque.
- L'opération décisive de Louhossoa du 16/12/2016 des Artisans de la Paix s'étant déroulée à la ferme Errekarte (propriété de Ximun et Béatrice HARAN), ce livre que je vous remets aujourd'hui est aussi un clin d'œil à notre ami Ximun HARAN qui siégea pendant quelques années à nos côtés dans ce Conseil Municipal.

Je demande qu'on vous remette les livres.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20 h 20.

PJ / courrier adressé à M..COLLOMB – Ministre de l'Intérieur

HENDAYE, le 2 mars 2018

*Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées Atlantiques,*



Kotte ECENARRO

AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le 02.03.2018

*Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques*

Kotte ECENARRO





HENDAYE, le 21 février 2018

Monsieur le Maire

à

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre de l'Intérieur
Place Beauveau
75008 PARIS CEDEX 08

**OBJET : DEMANDE DE FORCES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE NÉCESSAIRES AU RESPECT
DE LA LOI RÉPUBLICAINE EN FAVEUR DE LA COMMUNE D'HENDAYE**

N/RÉF. : AM.RS – 075.2018

Affaire suivie par Monsieur Arnaud MANDEMENT

Monsieur le Ministre,

Vous avez, depuis l'été dernier, développé la nouvelle doctrine d'emploi de la police française au travers du concept de « Police de sécurité du quotidien ».

Vous souhaitez, selon les mots du président de la République « déployer une police mieux ancrée dans les territoires dont elle a la charge ».

Je ne peux qu'approuver cette orientation qui pour le moment se limite à des quartiers sensibles.

En tant que Maire d'Hendaye, commune de 17 000 habitants, accueillant plus de 40 000 personnes en été et frontalière immédiate de l'Espagne, je suis amené à faire quotidiennement le constat de l'inadaptation des moyens policiers sur ma commune.

En effet, malgré une population significative et croissante, notre commune ne dispose plus depuis 2011 d'un commissariat de police de plein exercice.

Cette situation nous conduit à être dépendants du commissariat de Saint-Jean-de-Luz, notre commune n'étant dotée que d'un commissariat dit « subdivisionnaire ».

5^{ème} commune des Pyrénées-Atlantiques par sa population, la commune d'Hendaye voit la délinquance évoluer. Sa position transfrontalière (au cœur du Consorcio Transfrontalier Txingudi fort de 100 000 habitants) est en effet un facteur propice à des déplacements de population « à risque » comme nous le constatons depuis quelques mois.

Dans ce contexte, je vous demande Monsieur le Ministre de bien vouloir reconsidérer notre situation en dotant notre commune des forces de sécurité publique nécessaires au respect de la loi républicaine et en rétablissant un commissariat de plein exercice à Hendaye. Celui-ci pourrait facilement être réinstallé dans les locaux de l'ancien commissariat, les travaux de modernisation pouvant être financés par des crédits de réhabilitation tels que prévus par votre ministère.

La situation actuelle ne donne satisfaction ni aux élus de la commune ni à ses habitants régulièrement invités à déposer leurs plaintes au commissariat de Saint-Jean-de-Luz.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette requête et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes respectueuses salutations.



Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Kotte ECENARRO

Copie à :

- . Monsieur Gilbert PAYET - Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- . Monsieur Hervé JONATHAN - Sous-Préfet de Bayonne,
- . Monsieur Éric MORVAN – Directeur Général de la Police Nationale,
- . Madame Brigitte POMMEREAU – Commissaire Divisionnaire – Directrice de la Sécurité Publique de Pau.